

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 12/02/2019  
Reçu en préfecture le 12/02/2019  
Affiché le 12.02.2019  
ID : 089-200039642-20190211-13\_2019-DE

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	Le onze février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b>Étaient présents :</b> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. BOLLENOT Jean-Louis, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : Mme SORET Françoise, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélieux</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M. COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : Mme MUNIER Françoise, <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José.
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b>	
<b>Nombre de conseillers :</b>  - En exercice : 73 - Présents : 53 - Absent(s) : 10 - Pouvoir(s) : 10 - Votants : 63	<b>Excusés :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. SERIN Mickail, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.
<b>Délibération n° 13-2019</b>	<b>Excusés ayant donné pouvoir :</b> <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme COELHO Caroline, M. ORTEGA Olivier, M. ROBERT Christian, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.  <b>Secrétaire de séance :</b> M. MARONNAT Jean-Louis  <b>Date de convocation :</b> 5 février 2019

**Objet :**

**SCOLAIRE**

Motion

*Soutien des classes  
primaires*

Inquiets devant le projet de carte scolaire pour la rentrée 2019/2020 proposé par l'inspection académique et discuté le 5 février 2019 lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD), prévoyant 3 fermetures de classes dans le Tonnerrois, la présidente et le vice-président au scolaire ont fait valoir leurs arguments auprès de Madame la Directrice académique ; des arguments qui sont repris ci-après dans le cadre de cette motion de soutien à l'initiative des élus communautaires en faveur des écoles primaires Tonnerroises.

Le Tonnerrois est un territoire particulièrement fragilisé et paupérisé, qui a payé un lourd tribut à la désindustrialisation et désertification rurale. L'enseignement y figure parmi les priorités et préoccupations majeures des familles et des élus.

Notre territoire a toujours été « moteur » pour mettre en place des dispositifs nationaux dès lors que le bienfondé de ces réformes est partagé par les acteurs de terrain (enseignants et familles notamment). Cela a été le cas avec les dispositifs de CP et CE1 dédoublés qui ont été expérimentés avec une année d'avance sur les deux écoles classées « REP » du territoire. Les premiers retours d'expériences semblent conforter les bienfaits de ce dispositif et c'est tout particulièrement dans ce cadre que les élus soutiennent le maintien des postes. Plus précisément :

- Les écoles du centre-ville de TONNERRE, bien qu'exclues du classement national «REP», cumulent cependant les critères socio-économiques dans les faits. Un constat qui est partagé par les services académiques dans la mesure où les professionnels de ces deux écoles sont impliqués dans les réflexions et actions d'éducation prioritaire. Ainsi, **les élus souhaitent que soit pris en compte cette réalité constatée et acceptée par l'ensemble des acteurs sur le terrain en étendant le dispositif des classes dédoublées à l'école Pasteur**, évitant ainsi une suppression de poste au service de la qualité de l'enseignement. S'agissant de l'école maternelle «Françoise Dolto», à l'argument du profil «REP», s'ajoute le dispositif «Toute Petite Section» dont la pérennité peut être soutenue à condition que les effectifs ne soient pas trop élevés,
- Cette réflexion s'entend également pour les écoles d'ANCY-LE-FRANC qui ont, rappelons-le, subi une fermeture de classe à la rentrée dernière (maternelle). Le maintien de la classe en «sursis» permettrait aux équipes enseignantes de poursuivre la démarche engagée sur la recherche d'une plus grande cohérence entre les cycles, de réintégrer les demandes en TPS et **traduirait une prise en compte des nouvelles difficultés rencontrées sur le terrain au regard du public accueilli.**

De plus, les établissements scolaires du territoire, soutenus par les élus, mettent en œuvre des projets innovants au service de la qualité de l'enseignement, qui porteront leurs fruits pourvu que les moyens alloués par l'éducation nationale demeurent en adéquation. Pour ne citer que les projets très récents :

- Réponse à l'appel à projet du Ministère de l'Education National sur les équipements numériques dans les écoles,
- Développement des actions culturelles en lien avec le conservatoire intercommunal (projets choraux notamment) et mise en place d'un dispositif «orchestre à l'école» avec une classe de primaire,
- Soutien de projets innovants en lien avec les forces vives du territoire (projets culturels, patrimoniaux, artistiques...)

Plus globalement, les élus de la Communauté de Communes «Le Tonnerrois en Bourgogne» ont engagé un travail prospectif en concertation avec les familles et les enseignants pour réfléchir ensemble et organiser «l'école de demain en Tonnerrois», en tenant compte des réalités démographiques. Mobilisés, les élus regretteraient que cette démarche, qui s'inscrit nécessairement sur le long terme, puisse être mise à mal suite à l'annonce de fermetures de trois classes.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>63</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**SOUTIENT** ces arguments et compte vivement sur Madame la Directrice d'académie pour revenir sur les fermetures de classes annoncées,

**ADOpte** cette motion de soutien aux classes primaires du Tonnerrois en Bourgogne,

**S'ENGAGE** à communiquer cette délibération à l'ensemble des acteurs du territoire ci-dessous désignés :

- Monsieur le ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse,
- Madame la présidente du conseil régional,
- Monsieur le préfet de l'Yonne,
- Madame la rectrice de l'Académie de Dijon,
- Madame l'inspectrice de l'Education nationale de l'Yonne,
- Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Yonne.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

La présidente,  
Anne JERUSALEM.

